

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Arrêté fixant la liste départementale des Docteurs
Vétérinaires réalisant l'évaluation comportementale des chiens

Le préfet de la région Picardie
Préfet de la Somme
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le Code Rural et notamment les articles L.211-11 à L.211- 28 et D. 211-3-1 à D. 211-3-3 ;

Vu la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux ;

Vu la loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne ;

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n° 2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L. 211-14-1 du code rural ;

Vu le décret n°2008-1158 du 10 novembre 2008 relatif à l'évaluation comportementale des chiens prévue à l'article L. 211-14-1 du code rural et à son renouvellement.

Vu le décret du 16 février 2009 nommant Monsieur Michel DELPUECH préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté du 27 avril 1999 pris pour l'application de l'article 211-1 du code rural et établissant la liste de chiens susceptibles d'être dangereux, faisant l'objet des mesures prévues aux articles 211-1 à 211-5 du même code ;

Vu l'arrêté du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L.211-14-1 du code rural ;

Considérant les demandes des vétérinaires sanitaires de la Somme reçues avant le 20 octobre 2009 ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la liste des vétérinaires de la Somme habilités à pratiquer l'évaluation comportementale ;

ARRETE

Article 1^{er} - La liste des Vétérinaires Sanitaires de la Somme habilités à pratiquer l'évaluation comportementale des chiens en application de l'article L.211-14-1 du code rural est fixée à l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 - Cette liste est révisable en fonction des modifications à y apporter.

Article 3 - Le Vétérinaire Sanitaire habilité à pratiquer l'évaluation comportementale attribuée au chien un des quatre niveaux de risques de dangerosité.

Le Vétérinaire Sanitaire peut conseiller de procéder à une nouvelle évaluation comportementale et indiquer le délai qui doit s'écouler entre les deux évaluations.

Il peut conseiller des mesures préventives visant à diminuer la dangerosité du chien évalué et peut émettre des recommandations afin de limiter les contacts avec certaines personnes et les situations pouvant générer des risques.

Article 4 - Le Vétérinaire Sanitaire habilité à pratiquer l'évaluation comportementale est tenu de réaliser les évaluations comportementales des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie et des chiens mordeurs à la demande des propriétaires en application de la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Le Vétérinaire Sanitaire habilité à pratiquer l'évaluation comportementale devra également réaliser les évaluations comportementales des chiens désignés par le Maire sur injonction de celui-ci.

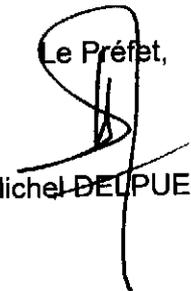
Article 5 - Le Vétérinaire Sanitaire habilité à pratiquer l'évaluation comportementale doit informer le détenteur ou le propriétaire, en cas de classement du chien au niveau 4, qu'il lui est conseillé de placer l'animal dans un lieu de détention adapté ou de faire procéder à son euthanasie.

Article 6 - Le Vétérinaire Sanitaire habilité à pratiquer l'évaluation comportementale est tenu de communiquer les conclusions de l'évaluation comportementale au maire de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur du chien et, le cas échéant, au maire qui a demandé l'évaluation comportementale en application de l'article L. 211-11.

Article 7 - L'arrêté préfectoral du 21 septembre 2009 est abrogé.

Article 8 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme, les Sous-Préfets d'Abbeville, Montdidier, Péronne, le Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires, le Directeur Départemental des Services Vétérinaires, les vétérinaires sanitaires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Amiens, le 20 octobre 2009

Le Préfet,

Michel DELPUECH

AMPLIATIONS
Monsieur le Directeur Départemental des Services Vétérinaires
Les Sous-Préfet d'Abbeville, Montdidier et Péronne
Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires
Les Vétérinaires Sanitaires

ANNEXE 1 (page 1/2)

Nom	Prénom	N° d'ordre (année d'obtention)	Adresse de professionnelle	Téléphone	Qualification ou diplôme reconnu en application de l'article R* 242-34 du Code Rural
BOUQUET	Béatrice	14031 1996	8, rue des Déportés 80220 GAMACHE	03 22 26 12 24	Docteur-Vétérinaire
BUISSART	Hubert	10541 1991	16, bd Vauband 80100 ABBEVILLE	03 22 24 21 75	Docteur-Vétérinaire
CHAMPION	Mélanie	19678 2007	1, faubourg de Bretagne 80200 PERONNE	03 22 84 60 00	Docteur-Vétérinaire
COQUET	Maxime	9955 1990	8, place Jean Jaurès 80210 FEUQUIERES EN VIMEU	03 22 30 30 46	Docteur-Vétérinaire
CORNILLE	Ingrid	11685 1992	16, bd Vauband 80100 ABBEVILLE	03 22 24 21 75	Médecin-Vétérinaire
DAILLY	Ghislain	7279 1984	5, place Jean Catelas 80800 CORBIE ou 29, rue du Général Leclerc 80800 VILLERS BRETONNEUX	03 22 96 86 00 03 22 43 23 78	Docteur-Vétérinaire
DELEFORTRIE	Christian	10057 1991	5, place Jean Catelas 80800 CORBIE ou 29, rue du Général Leclerc 80800 VILLERS BRETONNEUX	03 22 96 86 00 03 22 43 23 78	Docteur-Vétérinaire
DELEU	Dirk	8797 1977	place de l'Eglise 80135 SAINT RIQUIER	03 22 28 91 92	Médecin-Vétérinaire
DEVAUX	Jean-Marc	7287 1978 2001	39, rue Edmond Rostand 80090 AMIENS	03 22 53 93 43	Docteur-Vétérinaire
DIDIER	Mickael	13509 1995	328, rue du Faubourg de Hem 80000 AMIENS	03 22 66 28 99	Docteur-Vétérinaire
DUCROCQ	Stéphanie	14488 1999	3, rue de l'Abbé Perdu 80270 AIRAINES	03 22 29 46 41	Docteur-Vétérinaire
FAICT	Etienne	7294 1980	16, bd Vauband 80100 ABBEVILLE	03 22 24 21 75	Docteur-Vétérinaire
FRANCOIS	Nathalie	8728 1987	235, chaussée Jules Ferry 80090 AMIENS	03 22 47 20 20	Docteur-Vétérinaire
GAILLARD	Philippe	7298 1978	328, rue du Faubourg de Hem 80000 AMIENS	03 22 66 28 99	Docteur-Vétérinaire

ANNEXE 1 (page 2/2)

Nom	Prénom	N° d'ordre (année d'obtention)	Adresse de professionnelle	Téléphone	Qualification ou diplôme reconnu en application de l'article R* 242-34 du Code Rural
HUBLART	Séverine	20198 2005	rue Francis Desavois 80440 GLISY	03 22 46 53 99	Docteur-Vétérinaire
LABEUR	Marianne	14962 1999	54, route de St Quentin 80400 HAM	03 23 81 29 66	Docteur-Vétérinaire
LAVIEILLE	Nathalie	20182 1997	4, avenue Henri Barbusse 80330 LONGUEAU	03 22 50 00 22	Docteur-Vétérinaire
LECUREUX	Bruno	9004 1987	8, rue des Déportés 80220 GAMACHES	03 22 26 12 24	Médecin-Vétérinaire
LEFEBVRE	Karine	12694 1996	6, rue de Wallon 80600 LUCHEUX	03 22 32 07 68	Docteur-Vétérinaire
LORIDAN	Olivier	5158 1983	42, rue Andre Tempez 80600 DOULLENS	03 22 77 04 32	Médecin-Vétérinaire
MANFRONI	François	10944 1992	21 bis, avenue Jean Jaurès 80700 ROYE ou 4 bis, place Parmentier 80500 MONTDIDIER	03 22 87 62 00 03 22 78 04 18	Docteur-Vétérinaire
MANNER	Yannick	16861 1998	42, rue Andre Tempez 80600 DOULLENS	03 22 77 04 32	Docteur-Vétérinaire
NEEL	Eric	10437 1987	325-327, bd de Beauvillé 80000 AMIENS	03 22 44 81 70	Docteur-Vétérinaire
PETITPREZ	Véronique	2647 1987	16, chemin d'Authuille 80300 ALBERT	03 22 75 16 65	Docteur-Vétérinaire
POIREL	Mélanie	17529 2004	42, place du Grand Marché 80100 ABBEVILLE	03 22 24 04 34	Docteur-Vétérinaire
POULAIN	Bruno	11544 1993	165, rue Henri Barbusse 80130 FRIVILLE ESCARBOTIN	03 22 30 20 75	Docteur-Vétérinaire
TEMPEZ	Jean-Xavier	11583 1994	22, rue de la République 80200 PERONNE	03 22 84 60 06	Docteur-Vétérinaire
TEMPEZ - DUTILLEUL	Dominique	10203 1991	1, faubourg de Bretagne 80200 PERONNE	03 22 84 60 00	Docteur-Vétérinaire
TISON-PINAUD	Maryvonne	7340 1983	22, rue Gallieni 80300 ALBERT	03 22 74 68 74	Médecin-Vétérinaire